



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

État des lieux de la psychiatrie

Question écrite n° 19794

Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la dégradation des soins psychiatriques en France. En effet, ces dernières années de nombreux rapports en ont fait le constat unanime. Tous notent des délais de prise en charge trop longs, des soignants usés et désabusés, des familles et des patients qui se sentent abandonnés. Ces derniers mois, dans les hôpitaux psychiatriques de Bourges, Allonnes, Rennes, Amiens, Rouen ou Saint-Étienne, les personnels se sont mis en grève pour réclamer les moyens d'exercer dignement leur métier, lassés d'être devenus de simples garde-malades. Cette situation est aussi alarmante qu'incompréhensible, alors que, au cours de sa vie, un Français sur cinq connaîtra un trouble psychique justifiant un suivi médical. En 2016, 2,1 millions de patients (dont un quart âgés de moins de 18 ans) ont été pris en charge, soit par les quelque 3 900 centres médico-psychologiques répartis sur le territoire, soit par les hôpitaux psychiatriques qui ont accueilli 417 000 malades. L'origine de cette crise est connue. Les patients sont toujours plus nombreux et les moyens toujours plus contraints. Entre 2010 et 2016, près de 300 000 personnes supplémentaires ont ainsi été suivies en psychiatrie. Le syndicat des psychiatres des hôpitaux estime qu'entre 900 et 1 000 postes de psychiatres sont aujourd'hui non pourvus. Même si cela a longtemps répondu à la volonté de sortir d'une logique d'enfermement, le nombre de lits à temps complet en hôpital a été réduit de 70 % durant les trois dernières décennies. Il est donc urgent de changer le regard sur les troubles psychiques et de permettre aux soignants d'assurer le suivi de leurs patients. C'est pourquoi il lui demande quels sont les moyens donnés aux soignants afin d'assurer un service public psychiatrique de qualité et de lui communiquer les premiers résultats de sa feuille de route pour la santé mentale et la psychiatrie, présentée le 28 juin 2018, lors du premier comité stratégique de la santé mentale et de la psychiatrie.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19794

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2019](#), page 4628

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)